



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240408-2024AVRDEL3-DE



Date de la convocation : 2 avril 2024  
Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 32 et 33) – Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD  
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5  
Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 7, 32 et 33  
Nombre de conseillers présents : 26  
25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

### **3- CESSION D'UNE LICENCE IV À LA SAS L'ESTAMPILLE**

L'exploitant d'un établissement (débit de boissons ou restaurant) distribuant des boissons alcoolisées doit être titulaire d'une licence soumise à conditions. La licence IV autorise la vente de boissons des groupes 4 et 5 : rhums, tafias, alcools distillés et toutes autres boissons alcooliques.

La Commune avait acheté à Madame Claudie Marie-Jeanne RENOU épouse BOUDEAU la licence IV précédemment exploitée à l'établissement « CLODELICE » situé 23 rue de Vendrennes à Mesnard-la-Barotière, en vue de soutenir un futur projet.

Cette licence est actuellement louée à la SAS Hédoniste représentée par M. JAUFFRIT. Ce dernier a émis le souhait d'acheter cette licence afin de l'exploiter dans le bar à vins L'ESTAMPILLE qu'il crée au centre-ville des Herbiers.

Il est donc proposé de céder cette licence IV à la SAS L'ESTAMPILLE, au prix de 12 000 euros minoré des loyers déjà réglés soit 10 875 euros, par un contrat sous seing privé dont le projet figure en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L3332-1 et suivants

Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal du 15 avril 2019 portant acquisition d'une licence IV de débit de boissons,

Vu l'acte authentique reçu le 19 juin 2019 par Maître Florent PROUTEAU notaire au sein de l'office notarial de Maître Frédéric LEVAUFRE,

Considérant que le projet porté par la SAS L'ESTAMPILLE concourt à l'attractivité du centre-ville et au développement économique local,

Vu le projet de contrat de cession ci-annexé,

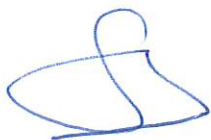
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 27 mars 2024,

Vu le rapport de Fabrice ABRAHAM,

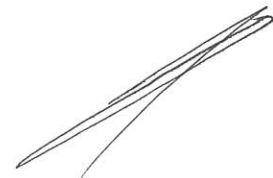
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la cession à la SAS L'ESTAMPILLE de la licence IV acquise auprès de Madame Claudie Marie-Jeanne RENOUE et précédemment exploitée à l'établissement « CLODELICE » moyennant un prix de 10 875 €.
- approuve le projet de contrat de cession annexé et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

Steven BARTHELEMY  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024  
Publié électroniquement le : 12 AVR. 2024  
Notifié le :